

# Charte verte

**L'organisateur et le concurrent s'engagent à respecter l'environnement lors du « Trail des coteaux ».**

## **1-L'organisateur :**

Communiquera sur le respect de l'environnement et sur le respect de cette charte. (Information des concurrents et des bénévoles, affichages).

Utilisera un maximum de matériels recyclables (Dossards, flyers...)

Fournira au niveau des ravitaillements et des repas des gobelets et assiettes recyclables.

Mettra à disposition sur le site un tri sélectif ainsi qu'un nombre suffisant de poubelles sur les sites de ravitaillement.

Balisera le parcours de telle manière que l'impact sur la nature soit limité. (Pas de marquage au sol...)

Nettoiera le parcours. (balisage, tresse, pancartes, fanions, déchets divers etc...) dès le lendemain de la manifestation.

## **2-Le concurrent :**

S'engage à gérer au mieux ses déchets lors de la course, les déposer dans les poubelles prévues à cet effet aux postes de ravitaillement et à ne rien jeter sur le parcours (papier, gobelet, gel énergétique usagé etc...)